

# **FORMATION AIDE-SOIGNANTE**

## **SELECTION 2024**



Institut de Formation aux métiers  
de la santé de Flandre Intérieure

**IFSIS – IFAS de  
la Flandre Intérieure**

96 rue Jules Lebleu  
59280 ARMENTIERES

Téléphone : 03.20.48.12.70.

Fax : 03.20.48.12.71.

E-mail : ifsi@ch-armentieres.fr

# SOMMAIRE

---

<b>Informations diverses</b>	Page 3
<b>Conditions d'admission</b>	Page 4
<b>Modalités de concours</b>	Page 5
<ul style="list-style-type: none"><li>• Candidats concernés</li><li>• Epreuves de sélection</li><li>• Calendrier</li><li>• Dossier d'inscription</li><li>• Formation</li></ul>	
<b>Informations générales</b>	Page 9
<b>Fiche d'inscription</b>	Page 10

**DOSSIER A LIRE**  
**ATTENTIVEMENT**

# Informations diverses

---

L'IFAS de la Flandre intérieure est rattaché au pôle ressources humaines, direction de soins, formation du Centre Hospitalier d'Armentières.

La formation à l'IFAS de la Flandre Intérieure vise l'acquisition de compétences soignantes par les stagiaires et les élèves, la construction de l'identité professionnelle et la professionnalisation dans un processus de formation en alternance.

La capacité d'accueil est portée à **60 élèves** pour l'année de formation **2024/2025**.

L'Institut est situé dans l'enceinte du Lycée Gustave Eiffel dans un environnement agréable et sécurisé, il se situe à 10 minutes à pied de la gare et à 5 minutes du centre-ville.

L'institut dispose de :

- Salles de cours spacieuses équipées de Tableaux Blancs Interactifs,
  - 6 Salles de TP équipées de mannequin, lit...
  - Laboratoire de simulation équipé d'un mannequin Laerdal, dispositif de caméra pour le débriefing...
  - Centre de documentation et d'information du lycée Gustave Eiffel,
  - Espace documentaire en ligne (abonnement EM Premium),
  - Espace Numérique de Travail,
  - Digital learning (mise à disposition de modules d'autoformation Articulate 360, Lectora...)
  - Méthodes pédagogiques innovantes (Réalisation capsules vidéos, Kahoot!, Quiz interactif...)
  - Version numérique du Portfolio infirmier,
  - Salle informatique avec imprimante réseau,
  - Wifi dans tout l'établissement,
  - B.D.E. actif avec une association étudiante,
  - Stage à l'international (Cambodge, Pérou, Inde, Madagascar...),
  - Dispositif d'accompagnement à la réussite des étudiants,
  - Projet "Parcours artistique" (l'Art comme source de développement d'une posture humaine),
  - Temps de convivialité (séjour d'intégration, voyage de fin d'études...)
  - Foyer pour les étudiants équipé de réfrigérateurs, four micro-ondes, fontaine à eau...
  - Accès au self du Lycée Gustave Eiffel (tarif 2020 : 3,85€ par repas)
  - Situation géographique au cœur de la ville d'Armentières (quartier des écoles, lycées ...)
- avec facilités de logements étudiants.

# Conditions d'admission

---

Arrêté du 07 Avril 2020 modifié par l'Arrêté du 12 Avril 2021 et 10 Juin 2021 relatifs aux conditions d'Accès en Institut de Formation au diplôme professionnel d'aide-soignant

## Conditions d'âge :

« Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation »

## Conditions médicales d'accès à la formation :

L'admission définitive est subordonnée :

- à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions ci-dessous.
  - o Sont obligatoires : Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite ; Hépatite B (schéma vaccinal complet) puis sérologie anticorps HBs et HBc (titrage chiffré) ; IDR (exprimé en mm)  
  
Aucune dérogation n'est possible. Ces éléments conditionnant l'accès aux stages, il est fortement recommandé d'anticiper les vaccinations et sérologies (plusieurs injections, délais entre 2 injections : ne pas attendre l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant)
  - o Sont fortement recommandés : Coqueluche – Rubéole – Oreillons – Rougeole
- à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical de non contre-indication à travailler dans un service soumis au rayonnement ionisant.

# Modalités de concours

---

## 1. Candidats concernés

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, **sans condition de diplôme**, par les voies suivantes :

- la formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- la formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;
- la validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- l'Apprentissage (L'IFAS de la Flandre Intérieure est une Unité de Formation en Apprentissage - UFA).

## 2. Epreuves de sélection

Le concours Aide-Soignant a été réformé en 2020. Les nouvelles modalités de sélection sont énoncées dans l'arrêté du 07 avril 2020 qui annule et remplace les dispositions antérieures.

Il y a donc un nouveau concours aide-soignant, en vigueur depuis la session 2020. C'est ce nouveau concours que présenteront les candidats de la session 2024.

La principale modification réside dans la suppression de l'épreuve écrite d'admissibilité.

La sélection des candidats est donc effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien (d'une durée de quinze à vingt minutes) destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. *Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant.*

Sont admis dans la formation et dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe jointe.

Annexe

**Connaissances et aptitudes attendues pour suivre les formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture**

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

<b>Attendus</b>	<b>Critères</b>
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

### 3. Calendrier

#### INSCRIPTION

Ouvertures des inscriptions	<b>15/02/2024</b>
Clôture des inscriptions	<b>10 Juin 2024 à minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)

#### ADMISSION

<p><b>Epreuve d'Admission</b>  <i>Une convocation à l'épreuve d'admission, précisant la date et le lieu, vous sera envoyée par courrier. <b>Aucun changement de date d'entretien d'admission ne sera possible.</b></i></p>	<b>Entre le 27 Mai et le 21 Juin 2024</b>
Affichage des résultats d'Admission à l'IFAS de la Flandre Intérieure ( <i>suivi d'un courrier à tous les candidats</i> )	<b>26 Juin 2024</b>
Confirmation d'entrée	<b>Avant le 03 Juillet 2024 à minuit</b> (cachet de la poste faisant foi)

#### **Aucun résultat ne sera transmis par téléphone**

A l'issue des épreuves de sélection, le président du jury établit un classement (liste principale et liste complémentaire).

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés à l'institut de formation et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

**Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.**

**Au-delà de ce délai**, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

**A compter du 15/08/2024, les IFAS de la région mettront en commun leurs listes complémentaires. Il est donc possible qu'à partir de cette date, vous soyez contacté(e) par un autre IFAS.**

La liste des affectations définitives est transmise par le directeur de l'institut de formation à l'agence régionale de santé.

#### 4. Dossier d'inscription

- **Fiche d'inscription** dûment remplie en caractère d'imprimerie et signée ;
  
- **Photocopie** recto/verso de **la carte nationale d'identité en cours de validité** ;
  
- Curriculum vitae ;
  
- Lettre de motivation manuscrite ;
  
- Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages** ;
  
- **1 bordereau « recommandé avec accusé de réception »** destiné à l'envoi de votre convocation. Vous devez préciser à la Poste votre lieu d'habitation (France ou Belgique) et les compléter de la façon suivante :
  - **Case destinataire : vos coordonnées personnelles**
  - **Case expéditeur :** IFAS  
96 rue Jules Lebleu  
59280 ARMENTIERES
  
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.  
Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
  
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
  
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis **C1** et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation

*Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (Associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.*



# Informations générales

## 1. Report d'admission

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

Les candidats classés en liste complémentaire et non admis à l'issue de la phase de sélection pour une rentrée en septembre de l'année précédente, peuvent être admis après épuisement de la liste complémentaire des instituts en rentrée de janvier dans un autre institut de formation de la région, sous réserve des places disponibles autorisées.

## 2. Coût de formation Année scolaire 2024/2025

Tarification Formation Aide-Soignant(e) 2024/2025				
PARCOURS	Heures Théoriques	Heures Pratiques	Total Heures	Coût
COMPLET	770h	770h	1540h	6 500,00 €
ASSP	371h	350h	721h	3 200,00 €
SAPAT	511h	490h	1001h	4 300,00 €
DEAES 2016	574h	420h	994h	4 900,00 €
DEAES 2021	476h	420h	896h	4 000,00 €
DEAmbu 2006	574h	595h	1169h	4 900,00 €
ARM 2019	581h	595h	1176h	4 900,00 €
ADVF	567h	595h	1162h	4 800,00 €
ASMS	602h	595h	1197h	5 100,00 €

**La Région Hauts-de-France prend dorénavant en charge la totalité du coût de formation, dans les cas cités, ci-dessous :**

- Les jeunes en poursuites d'études (ayant ou non le niveau bac),
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (indemnisés ou non),
- Les publics ayant un contrat de travail (à condition que le temps de travail et le temps de formation n'excèdent pas 151.67 heures mensuelles),
- Les élèves « repassants ».

**Sont exclus du dispositif** : les personnes ayant un emploi, les titulaires d'un diplôme de niveau III et plus, obtenu depuis moins d'un an.

Si vous êtes **salarié(e)**, informez-vous **rapidement** auprès de votre employeur afin d'effectuer les démarches nécessaires.

### 3. Bourse

Après admission définitive, les élèves aides-soignants inscrits à l'IFAS de la Flandre Intérieure peuvent bénéficier d'une bourse d'étude délivrée par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. Cette bourse est attribuée en fonction des revenus de l'élève ou de sa famille.

**FICHE D'INSCRIPTION – AIDE-SOIGNANT(E)**

**Sélection 2024**

Civilité	<input type="text"/>	Sexe	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Nom d'épouse	<input type="text"/>	Nationalité	<input type="text"/>
N° Tél	<input type="text"/>	Portable	<input type="text"/>
Né(e) le	<input type="text"/>	Lieu de naissance	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
E mail	<input type="text"/>		
Niveau d'étude	<input type="text"/>		

**★ Souhaitez-vous que votre nom apparaisse sur les résultats qui seront publiés sur le site internet (liste des reçus) ?**

OUI

NON

A :

Le :

Signature :

Les informations mentionnées dans ce document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 27 de la loi n°78.17 du 5 janvier 1978 chaque candidat bénéficie du droit d'accès au fichier informatique établi pour les informations le concernant. Pour cela il adresse une demande écrite au Directeur de l'IFSI.